

# **CSS Petit Beaune**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Beaune les Mines (87)**

**Mercredi 21 juin 2017 – 9 heures 30**

---

## Liste des participants

---

### Collège « Administrations de l'État »

**Jérôme DECOURS** Secrétaire général de la préfecture Haute-Vienne  
**Stéphane NADAUD** DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Sandrine AUVINET** Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

### Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

**Martine MATHIEU** Mairie de Bonnac la Côte

### Collège des « Riverains » ou associations de protection de l'environnement

**Jean-Claude ROBERT** Association "Vivre à Beaune"  
**Axel GHESTEM** Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement

### Collège « Exploitant »

**Anne-Marie COIGNOUX** Limoges Métropole  
**Jean-Noël JOUBERT** Limoges Métropole

### Collège « Salariés »

**Jean-Luc PICAT** Limoges Métropole  
**Hélène CHARRIAT** La Boîte à papiers

### Membres excusés :

Claude BRUNAUD, maire de Bonnac la Côte  
Christian HANUS, maire adjoint de Limoges  
Stéphane LAFAYE, association "Citoyens construisons l'avenir"  
Alain DELHOUME, conseiller communautaire  
Sarah GENTIL, conseiller communautaire  
Remy VIROULAUD, conseiller communautaire

### Assistaient en tant qu'expert :

**Mathieu JARRY**, directeur de la propreté de Limoges Métropole  
**Juliette BARDET**, chef de service Valorisation Limoges Métropole  
**Laëtitia GUILLOU**, responsable d'exploitation du centre de recyclage, Limoges Métropole  
**Jérôme LABRO**, chef de bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique de la préfecture  
**Marie-José LONGERAS- BARRY**, adjointe au chef du bureau des procédures environnemental et de l'utilité publique de la préfecture

---

## **Ordre du jour**

---

- Visite du site
- Situation de l'établissement : rapporteur exploitant
- Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement : rapporteur DREAL
- Questions diverses

---

## **Documents associés**

---

- Rapport exploitant
- Rapport de l'inspecteur de l'environnement

---

## **09 h 50 — Visite de site**

---

### **M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne**

Evoque le problème lié à la présence de graines de plantes invasives dans les déchets verts. Intégrées dans le compost fourni aux services municipaux des espaces verts, elles colonisent les autres espèces.

### **M. JARRY, Limoges Métropole**

Convient que ces plantes ne doivent pas être valorisées avec le compost. Leurs graines devraient être séchées puis rejoindre la filière d'incinération pour une destruction totale.

### **M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune »**

Note que les bacs de bouteilles en plastique compactées ne sont pas protégés. Certaines peuvent se détacher lors du convoyage. Chaque semaine, il en retrouve ainsi plusieurs sur la route.

### **M. JARRY, Limoges Métropole**

Assure que les camions quittent le site bâchés pour éviter toute déperdition de matériaux.

---

## **10 h 10 — Début de la réunion**

---

### **M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne**

Ouvre la réunion.

### **M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

Demande si des groupes scolaires visitent parfois le site et si les visites sont menées par Limoges Métropole.

### **M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond que des visites conduites par les ambassadeurs du tri sont organisées pour les classes de CM1, CM2 et de collège. Certaines ont également lieu sous la conduite de Limousin Environnement. Le public peut visiter le site le deuxième mercredi de chaque mois.

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

Met l'accent sur l'importance que revêtent ces visites tant pour les adultes que pour les enfants qui peuvent ensuite convaincre leurs parents. Il espère qu'elles sont gratuites.

**Mme GUILLOU, Responsable d'exploitation du site**

Le confirme. Elle ajoute que le site est répertorié dans les visites touristiques organisées par la CCI.

**M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune »**

Souligne que cette démarche de communication est primordiale auprès des adultes qui doivent encore apprendre à trier. Les structures collectives sont particulièrement défaillantes.

**M. JOUBERT, Limoges Métropole**

Assure qu'une campagne de communication sera déployée à l'automne, car les erreurs de tri sont très préjudiciables à l'activité.

**M. PICAT, salarié**

Déplore que le site reçoive de plus en plus de déchets putrescibles. L'apport de couches jetables et de déchets de soins ne se réduit pas.

**Mme CHARRIAT, salariée**

Souligne que, dans les points de regroupement, un mauvais geste de tri impacte l'ensemble du bac.

**Mme AUVINET, ARS**

Indique que l'ARS a mis en œuvre un plan d'action en réponse au courrier d'alerte adressé par la direction du site sur le tri des déchets de soins. Il s'est traduit par la participation de l'ARS à l'assemblée générale des pharmaciens pour rappeler l'existence de la filière DASRI. Les pharmaciens ont été sensibilisés à l'importance d'assurer une traçabilité des boîtes de collecte de DASRI pour les patients en traitement chez eux. Pour les couches, cette sensibilisation s'effectuera par le biais de la CPAM et auprès des ordres des infirmiers et des médecins libéraux. DASTRI a effectué une enquête sur la chaîne de tri et a programmé une réunion à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. Ce sujet y sera évoqué.

---

***Situation de l'établissement : rapporteur exploitant***

---

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Donne lecture du rapport exploitant.

Attire l'attention sur une augmentation constante et alarmante du taux de refus de tri.

**M. DECOURS, Préfecture de la Haute-Vienne**

S'enquiert des modalités mises en œuvre pour assurer une traçabilité de la collecte. Une traçabilité fine permettrait d'opérer une communication ciblée.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Confirme que la provenance des camions est connue. Deux contrôles sont ensuite réalisés : le premier est visuel et s'effectue lors du vidage du camion qui peut donner lieu à une réorientation des déchets vers la centrale énergie déchets ; le second s'opère dans le cadre des caractérisations où les déchets sont échantillonnés. Le taux de refus est à cette occasion examiné. Les taux de refus les plus élevés concernent des apports du centre-ville de Limoges et des points de regroupement situés dans les quartiers dits prioritaires. Il est ainsi possible d'effectuer une campagne ciblée.

Aborde le recyclage des déchets verts et souligne une baisse des apports en lien avec une diversification des exutoires voulue par la ville de Limoges. Limoges Métropole souhaite inciter les particuliers à traiter eux-mêmes leurs déchets verts via le compostage ou le mulching afin de réduire les coûts de la filière.

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

Souhaite savoir si de nombreux usagers reprennent leur compost aux déchetteries.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Fait savoir que ce service de distribution des sacs de compost en déchetterie a été arrêté, car jugé incohérent. Aujourd'hui, le compost est distribué en vrac sur le site de Beaune-les- Mines.

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

Demande si la plateforme de compostage a déploré à nouveau un incendie en 2016.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond par la négative. Un suivi continu de la température a été mis en place avec une alerte qui se déclenche dès que le seuil des 82 degrés est franchi.

**M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune »**

Propose de distribuer le compost en vrac selon un calendrier tournant afin de permettre aux personnes qui ne travaillent pas le lundi de bénéficier de ce service.

**M. JARRY**

Réfléchira à une éventuelle solution, mais précise que le lundi est dédié à la maintenance du site. Dans ces conditions, il semble difficile d'organiser une distribution sur le site tous les jours.

Cinq départs d'incendie ont été déplorés en 2016. Tous ont été maîtrisés grâce à des parades robustes. Le risque incendie étant le plus prégnant, il est envisagé, dans le cadre de la modernisation du centre de recyclage, de créer des murs coupe-feu entre le hall de vidage et le hall de process de tri, et d'améliorer le dispositif de détection.

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

S'enquiert des causes du départ de feu lors du vidage de la benne.

**M. JARRY**

Répond que ce peut être un mégot mal éteint dans le bac collecté ou bien une combustion provoquée par un contact trop proche entre le pot d'échappement de la benne et les déchets lors du vidage. C'est ce second cas de figure qui a provoqué l'un des départs d'incendie en 2016.

Souligne le nombre significatif d'arrêts de travail enregistré au sein des équipes de la Boîte à papiers, la plupart due à des troubles musculo-squelettiques. L'un d'eux a été causé par une blessure avec une seringue qui a exigé un suivi et un protocole relativement long et stressant.

Évoque les différents projets envisagés, dont l'agrandissement et la modernisation du site avec l'installation de trieurs optiques, celle-ci s'inscrivant dans le cadre de l'élargissement des consignes plastiques. Cette modernisation entraînera une nette amélioration des conditions de travail des valoristes. Le permis de construire afférent devrait être déposé en août 2017 tandis que les travaux seraient engagés dès août 2018. Le centre de recyclage pourrait rouvrir en janvier 2019 sous réserve notamment que la préfecture ne demande aucune enquête publique.

*Jérôme DECOURS prend congé de la séance à 10 heures 50.*

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

S'enquiert des modalités de collecte durant la fermeture.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond que les bacs bleus collectés seront transférés au centre de tri de Limoges. Sous réserve des résultats de l'appel d'offres, Calitom, à Angoulême, devrait être en mesure de les accueillir.

**M. LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne**

Souhaite connaître les solutions qui seront proposées aux personnels durant les travaux.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond que sur les 14 salariés de Limoges Métropole, certains superviseront les travaux. Les autres seront affectés à des missions au sein de Limoges Métropole. Les salariés de La Boite à papier sont la plupart en CDD : ces personnes seront en fin de contrat lors du début des travaux. Leurs collègues en CDI seront mis au chômage technique pendant cinq mois ou pourront partir en formation.

**Mme CHARRIAT, salariée**

Ajoute que certains salariés pourraient être reclassés sur d'autres sites de la Boite à papiers, notamment celui en zone nord.

**M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune les Mines »**

Souhaite des précisions sur l'éventuelle participation d'autres organismes qu'Eco-Emballages.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Confirme que LEKO a d'ores et déjà été retenu, les pouvoirs publics ayant souhaité instaurer de la concurrence sur ce marché. Le troisième acteur est rattaché à Eco-Emballages. LEKO propose les mêmes dispositifs et n'a pas l'ambition d'obtenir plus de 10 % du marché, sachant que le barème est fixé par les pouvoirs publics. Cette opération sera « indolore » pour l'utilisateur.

**Mme CHARRIAT, salariée**

Demande si les modalités de tri changeront et dépendront de l'organisme. Eco-Emballages a pu refuser les calendriers cartonnés au motif que les fabricants de calendriers ne s'acquittaient pas de la taxe. Il s'agissait pourtant de carton.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Assure que les valoristes n'auront pas à différencier les déchets.

**M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune »**

S'enquiert de la place du centre de tri du Petit Beaune dans la centaine de centres de tri retenus pour être modernisés dans le cadre de l'élargissement des consignes.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond que le centre du Petit Beaune fait partie des centres voués à être modernisés. Evolis 23 fait partie des 200 infrastructures qui seront fermées, compte tenu de sa faible rentabilité. Les camions de collecte continueront toutefois à y déposer leurs matières, ce qui assurera le maintien de quelques emplois. Le centre de tri des textiles en projet en Creuse sera, en revanche, en mesure de créer de nouveaux emplois.

**M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune »**

Invite Limoges Métropole à réfléchir à un plus grand format de poubelles dans lequel il serait possible de déposer des cagettes en carton, ce qui permettrait d'accroître le tri.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Explique que le volume du bac a été calculé en fonction du volume de déchets estimé par famille qui est de 5 litres. Les cartons et cageots plus volumineux sont destinés à la déchetterie.

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

Souligne que, dans certaines zones, la fréquence du ramassage des poubelles des ordures ménagères incite peut-être les usagers à jeter leurs déchets dans les poubelles bleues, gonflant ainsi le taux de refus.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Explique que la collecte des ordures ménagères s'effectue deux fois par jour dans l'hyper centre de Limoges et deux fois par semaine à l'intérieur du boulevard périphérique. Dans les quartiers dits prioritaires, les collectes des colonnes aériennes s'effectuent en fonction du rythme de remplissage. En majorité, le ramassage des ordures ménagères est hebdomadaire.

**M. JOUBERT, Limoges Métropole**

Se déclare certain que certaines personnes refusent sciemment de trier leurs déchets.

**Mme CHARRIAT, salariée**

N'en est pas convaincue et invoque à ce niveau un manque de connaissance.

**M. GHESTEM, Association Limousine pour l'Etude et la Protection de l'environnement**

Demande si Limoges Métropole a mis en œuvre une nouvelle campagne de communication rappelant les bons gestes de tri dans le magazine de l'agglomération.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond qu'aucune campagne de ce type n'a été effectuée récemment. Ce travail sera repris à l'occasion de l'extension des consignes.

**Mme CHARRIAT, salariée**

Indique que les salariés de la Boîte à papiers ont été très déçus de constater que les photographies qu'ils avaient prises montrant les erreurs de tri n'avaient pas été retenues alors qu'elles constituaient un support visuel percutant.

**M. ROBERT, Association « Vivre à Beaune les Mines »**

Estime que cette campagne doit surtout s'adresser aux adultes qui s'occupent des poubelles, peut-être par une démarche de porte-à-porte.

**Mme CHARRIAT, salariée**

Ajoute que certaines personnes ne sont pas acculturées à la politique du tri et du traitement des déchets en général et continuent à jeter les poubelles par la fenêtre.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond que les neuf ambassadeurs ont mené 10 000 actions de sensibilisation en 2016. Ils interviennent notamment lors des refus de bacs de collecte à l'occasion desquels les personnels vont rappeler les consignes de collecte de tri aux usagers en faute. Ils effectuent des démarches de porte-à-porte et des campagnes de communication lors des fêtes de quartiers. En outre, les trappes d'accès des colonnes aériennes sont en train d'être réduites afin que les usagers ne puissent pas y jeter n'importe quels déchets, comme les pots d'échappement.

**M. JOUBERT, Limoges Métropole**

Assure qu'une nouvelle campagne de communication sera relancée à l'appui d'autocollants qui rappelleront les déchets acceptés.

---

**Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement : rapporteur DREAL**

---

**M. NADAUD, DREAL**

Présente les résultats de l'inspection réalisée le 29 mars 2017.

Signale un fonctionnement satisfaisant du site avec des contrôles conformes tant au niveau des rejets aqueux qu'en termes de nuisance sonore et olfactive. Il note toutefois un léger dépassement sur les matières en suspension qui a été corrigé par un curage de la canalisation des eaux pluviales réalisé par l'exploitant.

**M. LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne**

Assure que les travaux d'agrandissement du site seront suivis avec attention. La préfecture sera amenée à délivrer soit une autorisation environnementale soit un arrêté complémentaire classique.

**M. NADAUD, DREAL**

Précise que les modalités d'autorisation dépendront des modifications qui seront apportées au site. Si celles-ci sont trop importantes, elles peuvent conduire à un dossier complet de demande d'autorisation avec enquête publique. Le principal risque du site est le risque incendie qui s'accroîtra avec la hausse des volumes d'apports (notamment de matières plastiques). Une étude des dangers est toutefois en cours. Si elle met en avant des parades au feu solides et de nature à maîtriser le risque, la préfecture pourrait décider d'un arrêté d'autorisation complémentaire sans enquête publique. Si l'accroissement du risque incendie est avéré, une enquête publique sera conduite. L'étude de risques portera sur l'ensemble des dangers.

**Mme CHARRIAT, salariée**

Demande des précisions sur le calendrier.

**M. JARRY, Limoges Métropole**

Répond qu'une première version de l'étude sera prochainement communiquée à M. Nadaud. Une visite du commandant Sabourdy du service départemental d'incendie et de secours est prévue sur le site en juillet ; elle donnera lieu à un premier avis sur la pertinence des parades envisagées.

**Mme CHARRIAT, salariée**

En conclut que les salariés disposeront de plus d'informations à la rentrée.

**M. LABRO, Préfecture de la Haute-Vienne**

Explique qu'une autorisation environnementale requiert un délai d'instruction de 9 mois.

Indique que la commission créée en novembre 2012 doit être renouvelée en 2017. Les différentes parties y siégeant seront sollicitées pour ce faire d'ici la fin de l'année. La commission devrait en l'occurrence rendre son avis si une étude d'impact devait être conduite dans le cadre d'une autorisation environnementale.

**La séance est levée à 11 h 25.**

**Limoges, le 6 juillet 2017  
Le Président,**

  
**Jérôme DECOURS**